

E

PREMIERE SEANCE

de la COMMISSION D'HYGIENE, des INFIRMIERES et de l'ASSISTANCE

SOCIALE

Stockholm, vendredi 21 août 1948

Le Dr. Depage Secrétaire Général de la Commission Permanente ouvre la séance à 9 h.45, et donne lecture des propositions du Conseil des Délégués pour l'élection du Bureau des diverses Commissions de la Conférence. Les propositions relatives à la Commission d'Hygiène, des Infirmières et du Service Social sont les suivantes:

<u>Président:</u>	Dr. Fred Routley (Canada)
<u>Vice-Présidents:</u>	Mme Yoder (Equateur)
	Miss Ruth Freeman (Etats-Unis d'Amérique)
	Dr. L. Woo (Chine)
<u>Secrétaires:</u>	Dr. R. Marti (C.I.C.R.)
	Mlle Yvonne Hentsch (L.O.R.C.S.)
	Dr. Z. S. Hantchef (L.O.R.C.S.)

Ces propositions sont mises au vote et adoptées à l'unanimité. Le Dr. Routley en assumant la présidence affirme que c'est pour lui un grand honneur d'avoir été élu président de cette Commission, car il la considère comme l'une des plus importantes de la Conférence. Etant donné que la prévention des maladies, l'amélioration de la santé et les premiers secours constituent les deux tiers de l'activité de la Croix-Rouge en temps de paix et en temps de guerre dans le monde entier, il est nécessaire que la Commission procède à une étude approfondie de ces activités afin que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge puissent être guidées utilement dans ces domaines. Le Président souhaite que tous ceux que les questions à traiter intéressent prendront part aux travaux de la Commission. Il fait remarquer ensuite qu'il sera nécessaire de nommer à une prochaine séance un rapporteur pour cette Commission et donne lecture de l'ordre du jour proposé:

Hygiène: Rapport du Comité Consultatif d'Hygiène de la Ligue
Rôle de la Croix-Rouge dans la transfusion sanguine
Rôle de la Croix Rouge dans la prévention des accidents
Rôle de la Croix-Rouge dans les premiers secours

Infirmières Rapport du Comité Consultatif des Infirmières de la Ligue
Infirmières et auxiliaires volontaires dans l'oeuvre de
la Croix-Rouge relative à la protection de la santé et
au soulagement de la souffrance
Rapport de la Fondation Florence Nightingale
Formation des infirmières et des auxiliaires volontaires
Home Nursing

Assistance Sociale

Action de la Croix-Rouge dans le domaine de l'assistance
sociale

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Président prie les membres qui auraient à présenter des sujets ne figurant pas à l'ordre du jour, de les soumettre au Secrétariat de la Commission avant la réunion de lundi après-midi.

Le Dr. Hantchef rappelle que le Comité Consultatif d'Hygiène de la Ligue aura lieu lundi vers 16 h.30. Il lit la liste des pays participants. D'autre part le Dr. Hantchef annonce que la Commission Internationale Permanente des Secours sur Route tiendra une réunion d'information le vendredi 27 août à 16 h.30 à la salle 500. Il donne un bref exposé de cette Commission des Secours sur Route qui est composée d'une part d'organisations de la Croix-Rouge, d'autre part d'organisations touristiques internationales.

Le Président rappelle que la prochaine réunion aura lieu lundi 23 août à 14 h.30.

La séance est levée à 10 h 10.

E.

COMPTE RENDU
de la
COMMISSION d'HYGIENE, INFIRMIERES ET
ASSISTANCE SOCIALE

2ème séance, lundi 23 août 1948 à 14 h.30

1. Election du rapporteur et du Comité de rédaction

Sont élus à l'unanimité:

Rapporteur: Prof. de Laet (Belgique)

Comité de rédaction: Prof. de Laet, Président (Belgique)
Miss Freeman (U.S.A.)
Mme Tiselius (Suède)

2. Message de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)

La Commission entend un message du Dr E. Leppo, observateur de l'O.M.S., qui souligne l'importance du rôle que peut être appelé à jouer la Croix-Rouge dans le domaine médical. Il rappelle que la Première Assemblée Mondiale de la Santé vient de terminer ses travaux à Genève et qu'un grand nombre des points inscrits à son programme de travail intéresse la Croix-Rouge. Il est heureux d'indiquer que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge est la première organisation internationale qui soit officiellement entrée en relation avec l'O.M.S.

3. Rapport du Comité Consultatif d'Hygiène de la Ligue
(Point II a de l'ordre du jour)

La Commission reçoit et adopte à l'unanimité le rapport du Comité Consultatif d'Hygiène de la Ligue.

4. Rôle de la Croix-Rouge dans la Transfusion Sanguine
(Point II b de l'ordre du jour)

Après de nombreux exposés traitant des expériences faites par divers pays dans le domaine de la transfusion sanguine, la Commission émet le voeu:

- a) que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge s'intéressent activement à cette question, collaborent à l'établissement de services de transfusion ou, s'il y a lieu, en assurent elles-mêmes l'organisation;
- b) que le principe de la gratuité du sang soit universellement reconnu;
- c) que des études soient entreprises ayant pour objet la standardisation du matériel, de l'équipement ainsi que des méthodes de transfusion.

A l'unanimité, elle décide

./.

- a) d'amender la résolution IV du Comité Consultatif d'Hygiène adoptée par le Conseil des Gouverneurs à sa XIX Session (Oxford 1946) en mentionnant notamment au 4ème paragraphe l'Organisation Mondiale de la Santé parmi les organisations auprès desquelles la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pourra recueillir des informations dans le domaine de la transfusion;
- b) d'encourager les études ayant pour objet la standardisation du matériel, de l'équipement et des méthodes utilisées dans la transfusion du sang.

Elle suggère d'aborder ce dernier point lors de la discussion qui aura lieu au sujet du rapport présenté par le Comité International de la Croix-Rouge sur la Commission Internationale Permanente d'Etudes du Matériel Sanitaire.

Séance levée à 17 h.

N.B. Le Bureau de la Commission tient à rappeler aux délégués que ce bref compte rendu ne contient pas les interventions des différents orateurs, étant donné qu'elles figureront au "Verbatim Report" qui sera distribué par la suite. Le présent compte rendu n'est destiné qu'à faire connaître aux délégués, les décisions prises par la Commission au fur et à mesure de ses travaux.

COMPTE-RENDU

de la

COMMISSION D'HYGIENE, INFIRMIERES ET

ASSISTANCE SOCIALE

3ème séance, mardi 24 août 1948, à 9 h. 30

1. Rôle de la Croix-Rouge dans la prévention des accidents et dans les premiers secours (points II/c et II/d de l'ordre du jour).

La Commission entend de nombreux exposés sur les expériences faites par divers pays dans le domaine de la prévention des accidents et dans celui des premiers secours.

Elle recommande à la XVIIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge d'entériner les recommandations formulées par le Conseil des Gouverneurs et la Commission Internationale Permanente des Secours (C.I.P.S.R.) dans le domaine de la prévention des accidents, de l'organisation des premiers secours et de l'enseignement des dangers de la circulation.

En ce qui concerne particulièrement ce dernier point, elle émet le vœu qu'un tel enseignement soit étendu aux cyclistes. En outre, constatant que de nombreux accidents sont dus à l'alcoolisme, la Commission attire l'attention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge sur la nécessité de généraliser l'emploi des méthodes de dépistage de l'intoxication alcoolique.

2. Lait maternel desséché.

La Commission entend un exposé du Dr Baesjou, délégué de la Croix-Rouge néerlandaise, sur la préparation et les avantages du lait maternel desséché ainsi que sur les expériences faites dans ce domaine aux Pays-Bas. Etant donné le temps limité dont dispose la Commission, le Dr Baesjou invite les délégués s'intéressant à cette question et désireux d'obtenir des informations supplémentaires à lui écrire à la Croix-Rouge néerlandaise.

Sur proposition du délégué belge, la Commission adopte à l'unanimité une résolution recommandant à chaque Société nationale de la Croix-Rouge de contribuer à la lutte contre la mortalité infantile, notamment en veillant à ce que la préparation et la distribution du lait maternel desséché soient étendues, soit par une action nationale, soit par entente entre pays voisins.

3. Activités du Bureau d'Hygiène de la Ligue.

Après avoir pris connaissance du rapport sur les activités du Bureau d'Hygiène de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et étant données les tâches multiples et diverses qui incombent à ce Bureau, la Commission :

- a) recommande que certains sujets soient traités par priorité, notamment les questions relatives à la transfusion sanguine;
- b) invite les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à faire part de leurs nouvelles initiatives au Bureau d'Hygiène de la Ligue et charge ce dernier de les diffuser aux autres Sociétés;
- c) émet le vœu que les moyens et le personnel mis à la disposition du Bureau d'Hygiène de la Ligue soient en rapport avec les charges qui lui incombent.

4. Commission Internationale Permanente d'Etude du Matériel Sanitaire.

Après examen du projet de résolution établi par le Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et transmis par la Commission Générale, la Commission souhaite que la responsabilité de la standardisation du matériel sanitaire soit prise par l'Organisation Mondiale de la Santé, en ayant recours à l'expérience et avec la collaboration des organismes compétents et notamment de la Commission Internationale Permanente d'Etude du Matériel Sanitaire.

Elle charge certains membres de la Commission particulièrement intéressés à la question d'établir et de lui présenter une résolution dans ce sens.

Séance levée à 12 h. 50

COMPTE-RENDU

de la

COMMISSION D'HYGIENE, INFIRMIERES ET

ASSISTANCE SOCIALE

3ème séance, mardi 24 août 1948, à 9 h. 30

1. Rôle de la Croix-Rouge dans la prévention des accidents et dans les premiers secours (points II/c et II/d de l'ordre du jour).

La Commission entend de nombreux exposés sur les expériences faites par divers pays dans le domaine de la prévention des accidents et dans celui des premiers secours.

Elle recommande à la XVIIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge d'entériner les recommandations formulées par le Conseil des Gouverneurs et la Commission Internationale Permanente des Secours (C.I.P.S.R.) dans le domaine de la prévention des accidents, de l'organisation des premiers secours et de l'enseignement des dangers de la circulation.

En ce qui concerne particulièrement ce dernier point, elle émet le vœu qu'un tel enseignement soit étendu aux cyclistes. En outre, constatant que de nombreux accidents sont dus à l'alcoolisme, la Commission attire l'attention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge sur la nécessité de généraliser l'emploi des méthodes de dépistage de l'intoxication alcoolique.

2. Lait maternel desséché.

La Commission entend un exposé du Dr Baesjou, délégué de la Croix-Rouge néerlandaise, sur la préparation et les avantages du lait maternel desséché ainsi que sur les expériences faites dans ce domaine aux Pays-Bas. Etant donné le temps limité dont dispose la Commission, le Dr Baesjou invite les délégués s'intéressant à cette question et désireux d'obtenir des informations supplémentaires à lui écrire à la Croix-Rouge néerlandaise.

Sur proposition du délégué belge, la Commission adopte à l'unanimité une résolution recommandant à chaque Société nationale de la Croix-Rouge de contribuer à la lutte contre la mortalité infantile, notamment en veillant à ce que la préparation et la distribution du lait maternel desséché soient étendues, soit par une action nationale, soit par entente entre pays voisins.

3. Activités du Bureau d'Hygiène de la Ligue.

Après avoir pris connaissance du rapport sur les activités du Bureau d'Hygiène de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et étant données les tâches multiples et diverses qui incombent à ce Bureau, la Commission :

- a) recommande que certains sujets soient traités par priorité, notamment les questions relatives à la transfusion sanguine;
- b) invite les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à faire part de leurs nouvelles initiatives au Bureau d'Hygiène de la Ligue et charge ce dernier de les diffuser aux autres Sociétés;
- c) émet le vœu que les moyens et le personnel mis à la disposition du Bureau d'Hygiène de la Ligue soient en rapport avec les charges qui lui incombent.

4. Commission Internationale Permanente d'Etude du Matériel Sanitaire.

Après examen du projet de résolution établi par le Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et transmis par la Commission Générale, la Commission souhaite que la responsabilité de la standardisation du matériel sanitaire soit prise par l'Organisation Mondiale de la Santé, en ayant recours à l'expérience et avec la collaboration des organismes compétents et notamment de la Commission Internationale Permanente d'Etude du Matériel Sanitaire.

Elle charge certains membres de la Commission particulièrement intéressés à la question d'établir et de lui présenter une résolution dans ce sens.

Séance levée à 12 h. 50

COMPTE-RENDU

de la

COMMISSION D'HYGIENE, INFIRMIERES ET

ASSISTANCE SOCIALE

3ème séance, mardi 24 août 1948, à 9 h. 30

1. Rôle de la Croix-Rouge dans la prévention des accidents et dans les premiers secours (points II/c et II/d de l'ordre du jour).

La Commission entend de nombreux exposés sur les expériences faites par divers pays dans le domaine de la prévention des accidents et dans celui des premiers secours.

Elle recommande à la XVIIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge d'entériner les recommandations formulées par le Conseil des Gouverneurs et la Commission Internationale Permanente des Secours (C.I.P.S.R.) dans le domaine de la prévention des accidents, de l'organisation des premiers secours et de l'enseignement des dangers de la circulation.

En ce qui concerne particulièrement ce dernier point, elle émet le vœu qu'un tel enseignement soit étendu aux cyclistes. En outre, constatant que de nombreux accidents sont dus à l'alcoolisme, la Commission attire l'attention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge sur la nécessité de généraliser l'emploi des méthodes de dépistage de l'intoxication alcoolique.

2. Lait maternel desséché.

La Commission entend un exposé du Dr Baesjou, délégué de la Croix-Rouge néerlandaise, sur la préparation et les avantages du lait maternel desséché ainsi que sur les expériences faites dans ce domaine aux Pays-Bas. Etant donné le temps limité dont dispose la Commission, le Dr Baesjou invite les délégués s'intéressant à cette question et désireux d'obtenir des informations supplémentaires à lui écrire à la Croix-Rouge néerlandaise.

Sur proposition du délégué belge, la Commission adopte à l'unanimité une résolution recommandant à chaque Société nationale de la Croix-Rouge de contribuer à la lutte contre la mortalité infantile, notamment en veillant à ce que la préparation et la distribution du lait maternel desséché soient étendues, soit par une action nationale, soit par entente entre pays voisins.

3. Activités du Bureau d'Hygiène de la Ligue.

Après avoir pris connaissance du rapport sur les activités du Bureau d'Hygiène de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et étant données les tâches multiples et diverses qui incombent à ce Bureau, la Commission :

- a) recommande que certains sujets soient traités par priorité, notamment les questions relatives à la transfusion sanguine;
- b) invite les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à faire part de leurs nouvelles initiatives au Bureau d'Hygiène de la Ligue et charge ce dernier de les diffuser aux autres Sociétés;
- c) émet le vœu que les moyens et le personnel mis à la disposition du Bureau d'Hygiène de la Ligue soient en rapport avec les charges qui lui incombent.

4. Commission Internationale Permanente d'Etude du Matériel Sanitaire.

Après examen du projet de résolution établi par le Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et transmis par la Commission Générale, la Commission souhaite que la responsabilité de la standardisation du matériel sanitaire soit prise par l'Organisation Mondiale de la Santé, en ayant recours à l'expérience et avec la collaboration des organismes compétents et notamment de la Commission Internationale Permanente d'Etude du Matériel Sanitaire.

Elle charge certains membres de la Commission particulièrement intéressés à la question d'établir et de lui présenter une résolution dans ce sens.

Séance levée à 12 h. 50

COMPTE RENDU

de la

COMMISSION d'HYGIENE, INFIRMIERES ET ASSISTANCE SOCIALE

4ème séance, mardi 24 août 1948 à 14 h.30

1. Commission Internationale Permanente d'Etudes du Matériel Sanitaire (suite)

Par 18 voix contre une et 3 abstentions (Brésil, Turquie, U.S.A.) La Commission adopte la résolution suivante:

"La Commission d'Hygiène souhaite que la responsabilité de l'unification du matériel sanitaire pour les besoins tant militaires que civils soient prises par l'Organisation Mondiale de la Santé, sur la base des expériences acquises et avec la collaboration des organismes internationaux de la Croix-Rouge, en particulier la Commission Internationale Permanente d'Etudes du Matériel Sanitaire".

2. Rapport du Comité Consultatif des Infirmières de la Ligue
(point III/a de l'ordre du jour)

La Commission reçoit et approuve à l'unanimité le rapport du Comité Consultatif des Infirmières.

3. Rapport de la Fondation Internationale Florence Nightingale
(point III/c de l'ordre du jour)

La Commission reçoit et approuve le rapport présenté par la Fondation Internationale Florence Nightingale. Elle recommande que la représentation de la Croix-Rouge au sein du nouveau Memorial Florence Nightingale soit également assurée dans les Comité nationaux Florence Nightingale.

4. Infirmières et Auxiliaires volontaires dans l'oeuvre de la Croix-Rouge; Home Nursing; etc. (point III/b, d, e de l'ordre du jour)

La Commission reçoit les rapports préparés sur ces questions par le Comité International de la Croix-Rouge et par les Sociétés nationales des pays suivants:

Brésil
Chili
Espagne
Etats-Unis
Vénézuéla

Il entend d'autre part de nombreux exposés sur les expériences faites par diverses Sociétés nationales dans le domaine du recrutement et de la formation des auxiliaires volontaires et de la diffusion des soins au Foyer.

Après discussion de ces différents rapports, la Commission retient un certain nombre d'idées qui ont été exprimées au cours des débats et charge le Comité de Rédaction de bien vouloir les concrétiser et les lui présenter lors de la prochaine réunion de la Commission.

Séance Supplémentaire.

Etant donné l'heure avancée et les sujets portés à l'ordre du jour qui n'ont pas été abordés, la Commission décide de demander au Secrétariat de la Conférence de prévoir une séance supplémentaire qui aura lieu de préférence mercredi 25 août à 14.30 h. ---- La séance est levée à 17 h.30

COMPTE RENDU

de la

COMMISSION D'HYGIENE, INFIRMIERES ET ASSISTANCE SOCIALE

4ème séance, mardi 24 août 1948 à 14 h.30

1. Commission Internationale Permanente d'Etudes du Matériel Sanitaire (suite)

Par 18 voix contre une et 3 abstentions (Brésil, Turquie, U.S.A.) la Commission adopte la résolution suivante:

"La Commission d'Hygiène souhaite que la responsabilité de l'unification du matériel sanitaire pour les besoins tant militaires que civils soient prises par l'Organisation Mondiale de la Santé, sur la base des expériences acquises et avec la collaboration des organismes internationaux de la Croix-Rouge, en particulier la Commission Internationale Permanente d'Etudes du Matériel Sanitaire".

2. Rapport du Comité Consultatif des Infirmières de la Ligue
(point III/a de l'ordre du jour)

La Commission reçoit et approuve à l'unanimité le rapport du Comité Consultatif des Infirmières.

3. Rapport de la Fondation Internationale Florence Nightingale
(point III/c de l'ordre du jour)

La Commission reçoit et approuve le rapport présenté par la Fondation Internationale Florence Nightingale. Elle recommande que la représentation de la Croix-Rouge au sein du nouveau Mémorial Florence Nightingale soit également assurée dans les Comité nationaux Florence Nightingale.

4. Infirmières et Auxiliaires volontaires dans l'oeuvre de la Croix-Rouge; Home Nursing; etc. (point III/b, d, e de l'ordre du jour)

La Commission reçoit les rapports préparés sur ces questions par le Comité International de la Croix-Rouge et par les Sociétés nationales des pays suivants:

Brésil
Chili
Espagne
Etats-Unis
Vénézuéla

Il entend d'autre part de nombreux exposés sur les expériences faites par diverses Sociétés nationales dans le domaine du recrutement et de la formation des auxiliaires volontaires et de la diffusion des soins au Foyer.

Après discussion de ces différents rapports, la Commission retient un certain nombre d'idées qui ont été exprimées au cours des débats et charge le Comité de Rédaction de bien vouloir les concrétiser et les lui présenter lors de la prochaine réunion de la Commission.

Séance Supplémentaire.

Etant donné l'heure avancée et les sujets portés à l'ordre du jour qui n'ont pas été abordés, la Commission décide de demander au Secrétariat de la Conférence de prévoir une séance supplémentaire qui aura lieu de préférence mercredi 25 août à 14.30 h. --- La séance est levée à 17 h.30

XVIIème CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Stockholm

COMPTÉ RENDU

COMMISSION D'HYGIENE, INFIRMIERES ET ASSISTANCE SOCIALE

Mercredi 25 août 1948 à 14 h.40

1. Infirmières (Point III de l'Ordre du jour)

La Commission adopte les Résolutions suivantes qui lui sont présentées par le Comité de rédaction:

I

La XVIIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge

ayant reçu le rapport de la IXe Session du Comité Consultatif des Infirmières de la Ligue, approuve ce rapport et appuie les recommandations qu'il contient.

II

La Conférence

ayant reçu le rapport qui lui a été soumis par la Fondation Internationale Florence Nightingale, désire souligner à nouveau l'intérêt que porte la Croix-Rouge internationale à ce "Mémorial" créé en mémoire de Florence Nightingale et exprime le vœu que la Croix-Rouge soit représentée dans les organismes tant nationaux qu'internationaux de ce "Mémorial".

III

La Conférence

ayant pris connaissance du rapport du Comité International de la Croix-Rouge sur "La Préparation des Infirmières et des Auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge et leur activité en Temps de Guerre",

rappelant la Résolution XVI adoptée par la XVIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge, relative aux dispositions à prendre en vue de la formation des infirmières et des auxiliaires volontaires et de l'organisation de leurs services actifs en cas d'urgence, recommande aux Sociétés nationales

1. de veiller à ce que, dès le temps de paix, tout le personnel sanitaire susceptible d'être placé sous la protection de l'emblème de la Croix-Rouge soit instruit des Articles des Conventions de Genève et des devoirs et responsabilités qui incombent à ce personnel en temps de guerre; de veiller en outre à ce qu'en période critique ledit personnel reçoive à nouveau des instructions précises sur les clauses des Conventions qui le concernent et sur les Articles de la législation nationale qui lui sont applicables en temps de guerre;
2. de collaborer dans leur pays avec l'association nationale des infirmières pour encourager un certain nombre d'entre elles

- a) à se spécialiser dans l'étude des nouveaux traitements appliqués en temps de guerre aux blessés et malades,
 - b) à présider, si nécessaire, à l'instruction des infirmières et auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge, pour le temps de guerre,
 - c) à assumer, si besoin est, en temps de guerre, la direction des services d'infirmières et d'auxiliaires volontaires;
3. d'adopter pour principe que le programme d'instruction du personnel sanitaire susceptible d'agir en cas d'urgence soit établi en vue d'une formation rapide pour des services actifs de courte durée plutôt que de tendre à la modification ou à la réduction du programme d'instruction complète exigée des infirmières professionnelles.
 4. de préparer à l'avance, en collaboration avec l'association nationale d'infirmières de leurs pays, la délimitation des responsabilités respectives des infirmières et des auxiliaires volontaires en période critique.

IV

La Conférence

notant avec satisfaction qu'un nombre croissant de Sociétés nationales ont développé dans le public un programme de diffusion de notions d'hygiène, de prophylaxie et de soins élémentaires au foyer,

recommande que la plus grande extension possible soit donnée à ces programmes sous les auspices de la Croix-Rouge.

2. Action de la Croix-Rouge dans le domaine de l'assistance sociale (Point IV de l'Ordre du jour)

La Commission entend successivement les rapports préparés par les Sociétés nationales des pays suivants:

Suède
Etats-Unis
Argentine

sur le problème de l'assistance sociale.

Les nombreuses interventions qui suivent la présentation de ces rapports soulignent la nécessité pour les Sociétés nationales de s'intéresser aux questions d'assistance sociale, en collaboration avec les organisations tant gouvernementales que non-gouvernementales.

La Commission adopte à cet égard la résolution suivante:

I

La Conférence

considérant que le XXe siècle a vu se développer l'assistance sociale aux individus, aux familles, aux groupes et aux communautés, basée sur le principe du respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine,

considérant que dans ce domaine, comme dans celui de la santé, il existe encore des besoins importants qui ne rentrent pas dans le cadre du programme des organisations gouvernementales et non-gouvernementales,

considérant que des organisations volontaires telles que les Sociétés nationales, grâce à leur souplesse, sont organisées de manière à pouvoir agir rapidement en cas d'urgence et à faire oeuvre de pionnier dans de nouveaux domaines et sont aptes à prendre la tête du mouvement qui tend à parer à ces besoins,

1. recommande que les Sociétés nationales profitent de toutes les occasions d'aider les hommes à trouver eux-mêmes une solution à leurs problèmes d'ordre social et que, en mettant en pratique ce principe d'action, les Sociétés nationales collaborent entre elles et avec les organisations de service social, nationales et internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, afin d'élaborer dans le domaine du bien-être social des programmes basés sur des principes bien établis;
2. recommande, en outre, que les Sociétés nationales s'efforcent de placer leurs services d'assistance sociale sous l'autorité d'auxiliaires sociaux professionnels qualifiés;
3. recommande enfin que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge soit priée, dans le domaine du service social, d'encourager et de faciliter l'échange d'informations, de matériel et de personnel entre les Sociétés nationales.

La Commission décide, en outre, la constitution d'une sous-Commission chargée de rédiger d'autres résolutions relatives au même sujet.

3. Séance supplémentaire

La Commission décide de demander au Secrétariat de la Conférence de prévoir une séance supplémentaire pour recevoir les résolutions de la Sous-Commission le jeudi 26 août à 14 h.30.

Séance levée à 18 h.

XVIIème CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE
Stockholm

COMPTE RENDU
de la

COMMISSION D'HYGIENE INFIRMIERES ET ASSISTANCE SOCIALE

jeudi 26 août 1948 à 14 h.30

I. Action de la Croix-Rouge dans le domaine de l'assistance sociale
(point IV de l'ordre du jour.)

a) La Commission adopte à l'unanimité la résolution suivante présentée par le délégué de la Croix-Rouge brésilienne:

La Conférence,

reconnaissant l'importance pour les Sociétés nationales de recruter des auxiliaires sociaux, qualifiés et ayant reçu une bonne formation, en vue d'administrer leur programme de service social,

attendu que, dans plusieurs pays, ce personnel est insuffisant en nombre et en qualité,

recommande aux Sociétés nationales de collaborer avec les institutions locales, nationales et Internationales qui forment les auxiliaires sociaux, en vue d'élargir les possibilités de cette formation, de prendre l'initiative de créer des écoles de service social là où ces écoles n'existent pas, d'accorder des bourses d'études et de voyage aux membres de leur personnel de service social et d'assurer cette formation à leur personnel en fonction.

b) A l'unanimité la Commission décide de transmettre au Secrétariat de la Ligue la recommandation suivante:

La Commission d'Hygiène, Infirmières et Assistance Sociale ayant pris connaissance du rapport du Dr Renteria Beltran, délégué de la République Argentine, recommande au Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge d'encourager les Sociétés nationales à créer, là où ils n'existent pas encore, des comités chargés de développer l'assistance sociale sur le plan local pour autant que ceux-ci, selon la tradition de la Croix-Rouge, ne fassent pas double emploi avec les dispositions prises par le Gouvernement.

2. Divers

Mme Tsaldaris, déléguée de la Croix-Rouge hellénique, dépose à la Commission le texte en anglais d'une loi récemment promulguée par le Gouvernement hellénique relative au droit d'exercer la profession d'infirmière dans ce pays.

Mlle Barry, déléguée de la Croix-Rouge française, signale aux membres de la Commission qu'elle se tient à leur disposition pour leur fournir tous les renseignements qu'ils pourraient désirer au sujet de l'activité de la Section des Infirmières de l'Air de la Croix-Rouge française.

Séance levée à 16 h.